



Doc. 13228
25 juin 2013

La corruption: une menace à la prééminence du droit

Amendement¹ n° 2

déposé par la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles

Dans le projet de résolution, paragraphe 3, remplacer les mots « doivent être le fer de lance » par les mots suivants:

« doivent rester le fer de lance ».

1. 2013 - Troisième partie de session

